

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 5 mars 2013 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric

La séance est tenue sous la présidence du préfet suppléant, madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Mandat de sécurité – Entente de confidentialité et de non-divulgence – Net-Zenso Telecom;
 - 4- Ressources humaines :
 - 4.1 Nomination – poste d'adjoint technique au service de l'évaluation foncière;
 - 4.2 Dossier Grief 2012-001 – Demande d'ordonnance de sauvegarde – Mandat à Me Jean-Jacques Ouellet;
 - 4.3 Renouvellement de la convention collective;
 - 5- Discussions avec la MRC de La Haute-Gaspésie – émission des permis et schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
 - 6- Rencontre avec monsieur Sébastien Pelletier du Bureau de mise en marché des bois (14 h);
 - 7- Rapport d'inspection d'un cours d'eau à Saint-Ulric;
 - 8- Demande du Groupe Uni-Vert – Participation au projet « Notre littoral, nous y tenons »;
 - 9- Participation de la MRC à la collecte des piles usagées;
 - 10- PGMR – Traitement d'une facture – surplus 2012;
 - 11- Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, les 24, 25 et 26 avril 2013 à Québec;
 - 12- Colloque de la Coalition Urgence Rurale, samedi, le 23 mars 2013 à Rimouski;
 - 13- Suivi dossier – Changement de nom;
 - 14- Plan d'actions 2013 – préliminaire;
 - 15- Période de questions;
 - 16- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 159-03-13

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 160-03-13

MANDAT DE SÉCURITÉ–INFOROUTE – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION – NET-ZENSO TELECOM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier des mandats ponctuels, d'accompagnement et dépannage à une firme possédant une expertise reconnue en lien avec la sécurité des réseaux et systèmes informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'interventions ponctuelles sur les équipements informatiques de la MRC nécessite le partage d'informations confidentielles et la conclusion d'une entente de confidentialité;

CONSIDÉRANT la proposition de NET-ZENSO Télécom pour les banques de temps de 10 heures par MRC pour le support des pare-feux ASA des 4 MRC, avec support distinct pour chacune des MRC et un délai de 48 heures pour les demandes de changements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise l'achat d'une banque de 10 heures pour un montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables, de même que la signature d'une entente de confidentialité et de non-divulgateion avec la firme Net-Zenso Télécom dans le cadre du mandat confié pour des services professionnels lien avec la sécurité des réseaux et systèmes informatiques de la MRC;

QUE la directrice générale soit et est autorisé à signer l'entente pour et au nom de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 161-03-13

NOMINATION DE MADAME MARIE-ÈVE LÉVESQUE – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Lévesque, salariée régulière à temps complet, a soumis sa candidature pour le poste d'adjoint technique au service de l'évaluation foncière dans le cadre d'un affichage de poste à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE madame Lévesque est à l'emploi de la MRC de Matane depuis le 11 juillet 2011 et qu'elle a déjà complété avec succès sa période de probation en janvier 2012, tel que stipulé dans la résolution numéro 54-01-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise la nomination de madame Marie-Ève Lévesque et son changement de poste pour celui d'adjoint technique au service de l'évaluation foncière, à compter du 6 mars 2013, poste régulier temps complet, classe I, échelon 2 de la convention collective en vigueur;

QUE la date du 11 juillet 2011 demeure la date de référence pour le calcul des vacances et la progression d'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 162-03-13

DOSSIER GRIEF 2012-001 – MANDAT À M^E JEAN-JACQUES OUELLET DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'ORDONNANCE DE SAUVEGARDE DEMANDÉ PAR LE SCFP

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 125-02-13 en lien avec la demande de prolongation d'un congé sans solde et la décision de la MRC de s'en tenir à la convention collective et de refuser la demande;

CONSIDÉRANT QUE le SCFP a réservé la date du 19 mars 2013 avec l'arbitre pour soumettre une demande d'ordonnance de sauvegarde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate maître Jean-Jacques Ouellet, pour représenter la MRC de Matane pour l'audition devant l'arbitre dans le cadre de la demande d'ordonnance de sauvegarde demandée par le SCFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 163-03-13

FORMATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective est arrivée à échéance le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les personnes qui participeront à la négociation pour représenter l'employeur en vue du renouvellement de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité de négociation patronale soit composé des personnes suivantes :

- monsieur Roger Vaillancourt;
- substitut, madame Victoire Marin, préfet suppléant;
- substitut monsieur Pierre Thibodeau, préfet;
- madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- maître Jean-Jacques Ouellet, procureur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 164-03-13

AUTORISATION DE DISCUSSIONS AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – FOURNITURE ET PARTAGE DE SERVICES – ÉMISSION DES PERMIS ET SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la demande de la MRC de La Haute-Gaspésie pour des services d'émission de permis pour certaines municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite discuter de la possibilité de partage d'une ressource pour le suivi du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, pour amorcer des discussions avec les représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rencontre avec messieurs Sébastien Pelletier et Guillaume Lessard, du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) – Présentation du BMMB et du rôle.

Rapport d'inspection d'un cours d'eau à Saint-Ulric
Le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme explique qu'il y a présence de neige qui risque de nuire à l'écoulement de l'eau et qui devrait être retirée manuellement et mécaniquement dans les sections où la machinerie peut circuler.

RÉSOLUTION 165-03-13

DEMANDE DU GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT – PARTICIPATION AU PROJET « NOTRE LITTORAL, NOUS Y TENONS »

CONSIDÉRANT la demande de Groupe environnemental Uni-Vert afin d'obtenir des cartes du secteur de Petit-Matane afin d'évaluer l'évolution de la dynamique côtière pour le projet « *Notre littoral, nous y tenons* » présenté au programme Interactions Communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à générer des cartes du secteur visé qui seront constituées à partir des bases de données géographiques de la MRC sous forme de contribution non monétaire en ressources et services techniques, habituellement tarifés à 38 \$/heure pour un montant estimé à 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif confirme à Groupe environnemental Uni-Vert un accord de principe pour participer au projet « *Notre littoral, nous y tenons* » en acceptant de fournir l'assistance technique pour générer des cartes, conditionnellement à la confirmation du financement dudit projet présenté au programme Interactions Communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 166-03-13

PARTICIPATION DE LA MRC DE MATANE À LA COLLECTE DES PILES USAGÉES

CONSIDÉRANT QUE les piles domestiques usagées (rechargeables ou non) sont consommées en grand nombre et sont peu récupérées;

CONSIDÉRANT QUE les piles usagées représentent des résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT QUE la société de recyclage des piles, *Appel à recycler* offre la possibilité de devenir un point de collecte privé ou ouvert au public;

CONSIDÉRANT QUE les participants reçoivent gratuitement une boîte de collecte, les étiquettes de transport prépayé, les consignes de sécurité et le matériel promotionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte que la MRC de Matane devienne un point de collecte de piles usagées ouvert au public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 167-03-13

PGMR – TRAITEMENT DE LA FACTURE POUR L'ENVOI DES AIDE-MÉMOIRES MAGNÉTIQUES – SURPLUS 2012

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec a conçu des outils de communication réservés uniquement au secteur municipal dont un aide-mémoire magnétique aux couleurs de la Charte des matières recyclables de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités de mise en œuvre du PGMR (information et sensibilisation), en collaboration avec la ville de Matane, la MRC a distribué, par la poste, des aimants à l'ensemble des citoyens de la MRC excluant les commerces (environ 11 000);

CONSIDÉRANT QUE cette méthode de distribution permet de rejoindre directement les citoyens en évitant que les aimants se retrouvent à la poubelle ou au recyclage (publisac);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane qui perçoit les contributions des municipalités, laquelle comprend la promotion, a assumé le coût d'impression des aimants pour un montant de 8 445,80 \$ et que la MRC a assumé la distribution des aimants (enveloppes, photocopieur, frais de poste) pour un montant de 2 421,80 \$ représentant 22 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT le surplus au budget alloué à la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2012 au montant de 3 402,37 \$ et les factures de Postes Canada, datées du 22 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise que le paiement des factures de Postes Canada totalisant 1 798,95 \$ soient payées à même le budget alloué à la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 168-03-13

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC, LES 24, 25 ET 26 AVRIL 2013 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Congrès de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec* (AARQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 avril 2013 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à participer au Congrès de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec* (AARQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 avril 2013 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 375\$ \$ ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 169-03-13

COLLOQUE DE LA COALITION URGENCE RURALE, SAMEDI, LE 23 MARS 2013 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation de la Coalition urgence rurale à participer à un colloque organisé en collaboration avec le département Sociétés, territoires et développement de l'UQAR et intitulé « *Pour en finir avec la décentralisation : Mythe et Réalité* », le 23 mars 2013 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

DE désigner le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, afin de participer au colloque intitulé « *Pour en finir avec la décentralisation : Mythe et Réalité* », le 23 mars 2013 à Rimouski;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 40 \$ pour les membres corporatifs, dîner inclus, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi dossier – Changement de nom de la MRC

La directrice générale informe les membres du comité qu'elle a communiqué avec le MAMROT pour s'assurer que le nouveau nom de MRC de La Matanie soit inscrit avec la majuscule « La Matanie » lors de la publication dans la Gazette Officielle du Québec qui est imminente.

Plan d'actions 2013 – préliminaire

Les membres du comité prennent connaissance et commentent les plans d'action proposés.

Monsieur Claude Canuel, maire de Matane, quitte à 15 h 45.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 170-03-13

Il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Victoire Marin
Préfet suppléant

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Victoire Marin, préfet suppléant de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Victoire Marin, préfet suppléant